

SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 7 mars 2023

Date de convocation
23.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept-mars à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
07.03.2023

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, M. RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), M. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. COLOM Vincent), M. CUCULLIÈRES David (procuration à M. PHILIPPOU Didier), Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis).

Présents : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

M. VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-009

Objet : Autorisation donnée au Président de signer une convention de groupement de commande avec le SIVAT pour les travaux Rue du Château à Pont de l'Arn.

(+ annexe 1 Convention).

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article [L.2113-6](#) ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes avec le SIVAT et concernant les travaux d'assainissement et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable au niveau de la Rue du Château, Commune de PONT-DE-L'ARN ;

Monsieur le Président informe le Comité que le SIVAT et le SMAEP du PAS DES BÊTES se sont rencontrés dans le cadre de travaux prévus au niveau de la Rue du Château à PONT-DE-L'ARN.

Il s'agit d'effectuer le renouvellement du réseau d'eaux usées.

À ces travaux, s'ajoutent le renouvellement du réseau de distribution et des branchements d'eau potable pour le compte du SMAEP du PAS DES BÊTES.

Ce projet de travaux nécessite l'implication de plusieurs maîtres d'ouvrage différents ainsi qu'une coordination accrue.

En effet, certains de ces travaux peuvent être réalisés en tranchée commune dans un souci technique et économique.

En conséquence, le SIVAT et le SMAEP du PAS DES BÊTES proposent de réaliser un groupement de commandes de travaux dont la répartition serait la suivante :

▪ **Pour le SIVAT :**

- Travaux d'assainissement composés de la pose de canalisations de collecte des eaux usées, de la reprise des branchements particuliers.

▪ **Pour le SMAEP du PAS DES BÊTES**

- Travaux de renouvellement du réseau de distribution et reprise des branchements particuliers.

Le groupement de commandes sera formalisé par une convention dont le projet est annexé à la présente délibération. La coordination des maîtres d'ouvrage, dont le Syndicat fait partie, sera assurée par le SMAEP du PAS DES BÊTES.

Concernant l'eau potable, les travaux sont estimés à **287 000,00 € HT**.

Suite à l'attribution des marchés de travaux ou à tout avenant à ceux-ci, le financement prévisionnel pourra être modifié. Un avenant à la convention interviendra pour entériner cette modification.

Une Commission d'attribution des marchés sera créée. Celle-ci sera composée de l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés par l'opération et sera chargée de retenir le titulaire du marché.

À cet effet, Monsieur le Président propose de désigner à cette commission les membres du Comité syndical suivants :

- Titulaire du SMAEP du PAS DES BÊTES : Monsieur Vincent COLOM.
- Suppléant du SMAEP du PAS DES BÊTES : Monsieur Fabrice BOULOGNE.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Comité syndical, après en avoir délibéré, (Résultat du vote)

- **Approuve** le principe de groupement de commandes proposé avec le SIVAT concernant les travaux d'assainissement et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable au niveau de la Rue du Château à PONT-DE-L'ARN.
- **Approuve** l'estimation financière des travaux à la charge du SMAEP du PAS DES BÊTES telle que décrite ci-dessus.
- **Prend acte** que l'estimation financière pourra être modifiée suite à l'attribution des marchés de travaux ou à tout avenant à ceux-ci.
- **Approuve** le projet de convention de groupement de commandes proposé avec le SIVAT concernant l'opération de travaux concernée.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention définitive.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 081-258100551-20230307-2023009-CC

- **Désigne** à la Commission d'attribution des marchés du groupement de commandes des membres du Comité syndical suivants :
 - Titulaire du SMAEP du PAS DES BÊTES : Monsieur Vincent COLOM.
 - Suppléant du SMAEP du PAS DES BÊTES : Monsieur Fabrice BOULOGNE.
- **Charge** Monsieur le Président de veiller au respect des engagements de chaque partie prenante de la convention de groupement de commandes.

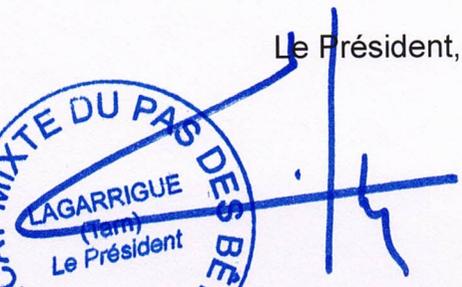
Dit que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget Eau potable – Exercice 2023.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Président,



Vincent COLOM

SYNDICAT MIXTE DU PAS DES BÊTES
LAGARRIGUE
(tam)
Le Président

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 07/03/2023.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 081-258100551-20230307-2023009-CC

